

EN SAVOIR PLUS SUR...

L'offre de capacités aux PIR

La présente fiche décrit les modalités de souscription aux PIR Dunkerque, Taisnières B, Virtualys, Obergailbach et Oltingue.

À partir du 1er octobre 2020, les PIR sont tous commercialisés aux enchères sur Prisma selon le code du réseau européen CAM (*), même si Dunkerque et Oltingue ne sont pas des "points CAM". De plus, il existe une spécificité pour l'entrée à Oltingue décrite dans ce document.

(*) CAM = Capacity Allocation Mechanism. Les "points CAM" sont les points d'interconnexion entre 2 pays de l'Union européenne, pour lesquels le code de réseau européen doit s'appliquer.

- Les produits commercialisés sur les PIR

NaTran commercialise sur les PIR :

- Capacités fermes : l'usage de la capacité est garanti (dans les conditions normales d'exploitation du réseau et hors période de maintenance)
- Capacités interruptibles : la disponibilité de la capacité est principalement conditionnée à la consommation ou à la configuration du réseau. Les capacités interruptibles sont commercialisées :
 - si un premium est observé lors de l'enchère des capacités fermes
 - ou si l'ensemble des capacités fermes disponibles a été allouée
 - ou si les capacités fermes n'ont pas été commercialisées

Par ailleurs, sur certains de ces points, des capacités sont également commercialisées dans le sens inverse du sens dominant du flux physique dites « capacités « rebours ».

Les capacités sont commercialisées sur cinq pas de temps :

- annuel
- trimestriel
- mensuel
- quotidien
- infra quotidien

Pour faciliter l'entrée de nouveaux entrants sur le marché, 90 % des capacités uniquement sont vendues sur une base annuelle sur les 5 premières années (puis 80 % de la 6ème à la 15ème année). Les capacités restantes sont réservées pour les ventes court terme (trimestrielles puis mensuelles, puis quotidiennes, puis infra-quotidiennes).



Cas particulier pour le point Dunkerque – capacités restituables¹.

Aucune nouvelle capacité restituable n'est générée sur le point Dunkerque. Cependant, il reste des capacités restituables générées par le passé. Ainsi, sur le pas de temps annuel pour le point Dunkerque, aux capacités commercialisées d'après les règles CAM, s'ajoutent les capacités restituables résiduelles.

— Synthèse des produits proposés

La commercialisation de capacités aux PIR selon différents pas de temps

	Dunkerque	Oltingue		Virtualys		Taisnières B		Obergaillbach	
	IR0006	IR0011		IR0060		IR0015		IR0010	
	Entrée	Sortie	Entrée	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Annuel	F puis I	F puis I	F puis I	F puis I	F puis B	F puis I		F puis I	B
Trimestriel	F puis I	F puis I	F puis I	F puis I	F puis B	F puis I		F puis I	B
Mensuel	F puis I	F puis I	F puis I	F puis I	F puis B	F puis I		F puis I	B
Quotidien	F	F	F	F	F puis B	F puis I	B	F	F puis B
Intra-quotidien	F	F	F	F	F	F		F	F
	UBI (I)	UBI (I)	UBI (I)	UBI (I)	UBI (I)	UBI (I)	UBI (I)	UBI (I)	UBI (I)

 Capacité commercialisée sous **Ingrid**

 Capacité commercialisée sous **PRISMA**

F : Capacité ferme

I : Capacité interruptible (commercialisée uniquement une fois que toutes les capacités fermes sont vendues)

B : Capacité rebours

* **Nouvelle offre** de capacité ferme quotidienne à partir d'octobre 2022

— UBI = Use it and Buy It

— Comment visualiser les capacités disponibles ?

Les capacités disponibles sont vendues sur la plateforme européenne Prisma et sont publiées sur :

- le site internet NaTran, dans la rubrique [« Vos capacités et services »](#) outil «Capa.com».
- sur Prisma, avant l'enchère

¹ Si un expéditeur détient plus de 20% des capacités fermes annuelles commercialisables à Dunkerque, une fraction de la part de capacité qu'il détient au-delà de ces 20% est convertie en « capacité restituable » : cette fraction est fixée à 20%.



- Les mécanismes de commercialisation

- Le planning de commercialisation

Calendrier CAM

Produit	Période de validité	Ferne		Interruptible / Rebours (**)	
		Publication	Date de démarrage	Publication	Date de démarrage
ANNUEL	1/10/A - 1/10/A+1	1 mois avant le début de l'enchère	1 ^{er} lundi de juillet A	1 semaine avant le début de l'enchère	3 ^{ème} lundi de juillet A
	...				
	1/10/A+14 - 1/10/A+15				
TRIMESTRIEL	Q1: 1/10/A - 1/01/A+1	2 semaines avant le début de l'enchère	1 ^{er} lundi d'août	1 semaine avant le début de l'enchère	1 ^{er} lundi de septembre
	Q2: 1/01/A+1 - 1/04/A+1		1 ^{er} lundi de novembre		1 ^{er} lundi de décembre
	Q3: 1/04/A+1 - 1/07/A+1		1 ^{er} lundi de février		1 ^{er} lundi de mars
	Q4: 1/07/A+1 - 1/10/A+1		1 ^{er} lundi de mai		1 ^{er} lundi de juin
MENSUEL	Mois M	1 semaine avant le début de l'enchère	3 ^{ème} lundi du mois M-1	1 semaine avant le début de l'enchère	4 ^{ème} lundi du mois M-1
QUOTIDIEN	Jour J	16h30 J-1		17h30 J-1	
INTRA QUOTIDIEN	H+4 pour le jour jusqu'à la fin de la journée gazière	A partir de 19h jusqu'à 2h30 puis chaque heure		UBI*	

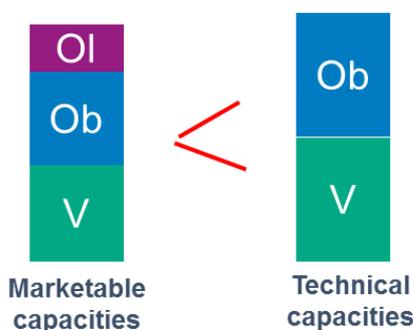
Capacité commercialisée sous **PRISMA**

*seulement dans le sens principal et commercialisé sur **ungrid**

** l'entrée ferme à Oltingue est commercialisée selon le calendrier de l'interruptible (sauf pour l'intra-quotidien : calendrier du ferme)

- Cas particulier de l'entrée Oltingue :

Le point d'entrée Oltingue suit des règles spécifiques car il a été créé sans développement de cœur de réseau associé. Ainsi, ce point est commercialisé sans augmenter les capacités d'entrée fermes commercialisées sur Virtualys + Obergailbach + Oltingue, et la priorité est laissée aux points pré-existants.



Cela se traduit par les spécificités suivantes pour le point d'entrée Oltingue :

- La somme des capacités fermes commercialisées sur Virtualys, Obergailbach et Oltingue ne doit pas excéder la somme des capacités techniques de Virtualys et Obergailbach ;
- L'entrée Oltingue est commercialisée après Virtualys et Obergailbach pour un même pas de temps (sauf pour l'infra-quotidien). Pour cela, le ferme est commercialisé selon le calendrier de l'interruptible, et l'interruptible est commercialisé sur le créneau suivant.

Sur le pas de temps annuel, seule l'année suivante est commercialisée lors des enchères. 10% des capacités sont mises de côté pour le court terme, sur chaque point individuellement et sur la somme des 3 points Virtualys + Obergailbach + Oltingue.

L'interruptible est commercialisé dès lors que tout le ferme (sur Oltingue ou sur Virtualys + Obergailbach + Oltingue) a été commercialisé ou qu'un premium a été observé à l'enchère précédente.

— Comment réserver des capacités sous PRISMA ?

Pour réserver une capacité sur la plateforme PRISMA, après avoir vérifié le jour et l'heure de la vente du produit qui vous intéresse, il vous suffit de vous connecter sur la plateforme, d'aller sur la rubrique « Auctions », puis dans « Current », et de sélectionner votre enchère grâce aux filtres. Il ne vous restera plus qu'à cliquer sur « Bid » pour placer votre offre.

The screenshot shows the PRISMA platform interface. At the top, there are navigation tabs: Transport, Storage, Reporting, UMM. Below that, there are sub-tabs: Auctions, FCFS Booking, Capacity Linking, Secondary Trading, Network Points. A search bar is present with the text 'Find a Network Point'. The main section is titled 'Auction offer' and includes a 'Find network point' filter section. Below the filter, there are tabs for 'All' and 'Favourites Only'. The main content is a table with the following columns: Network point name, TSO, Direction, Marketable, Category, and Starting price. The table contains 10 rows of data. The first row is highlighted in yellow, and a 'Bid' button is visible next to it.

★	▼ Network point name	TSO	Direction	Marketable	Category	Starting price	
🔍	VIP DE->FR	GRTDvirt / GRTgaz	Bundle	1,915,381 kWh/h	DZK / Firm	0.01720087 EUR/kWh/h/Runtime	Bid
🔍	Dunkerque	GRTgaz	Entry	10,910,973 kWh/h	Firm	0.00694334 EUR/kWh/h/Runtime	Bid
🔍	Obergailbach	GRTgaz	Entry	2,309,982 kWh/h	Firm	0.00694334 EUR/kWh/h/Runtime	Bid
🔍	CONVERSION B VERS H	GRTgaz	Entry	5,194,826 kWh/h	Firm	0.0030479 EUR/kWh/h/Runtime	Bid
🔍	Taisnières B	GRTgaz	Entry	7,053,078 kWh/h	Firm	0.00538664 EUR/kWh/h/Runtime	Bid
🔍	Virtualys	GRTgaz	Entry	4,511,508 kWh/h	Firm	0.00694334 EUR/kWh/h/Runtime	Bid
🔍	Zone UGS EWE L-Gas	GTG Nord	Entry	1,807,502 kWh/h	DZK	0.01500164 EUR/kWh/h/Runtime	Details
🔍	Zone UGS EWE L-Gas	GTG Nord	Entry	5,931,565 kWh/h	bFZK	0.01516833 EUR/kWh/h/Runtime	Details
🔍	Zone UGS EWE H-Gas	GTG Nord	Exit	1,100,000 kWh/h	bFZK	0.00816756 EUR/kWh/h/Runtime	Details
🔍	Zone UGS EWE H-Gas	GTG Nord	Entry	958,812 kWh/h	bFZK	0.01516833 EUR/kWh/h/Runtime	Details

N'oubliez pas de confirmer pour que votre demande soit bien prise en compte.



— Les mécanismes d'enchères

Les capacités sont commercialisées selon deux mécanismes d'enchères sur la plateforme PRISMA :

Les enchères ascendantes :

Ce mécanisme est utilisé pour les **produits annuel, trimestriel et mensuel**.

À chaque phase d'enchère, les expéditeurs placent leurs offres de volume devant un prix sachant que l'enchère démarre au prix de réserve.

À la fin d'une phase :

- si la demande est inférieure à la capacité commercialisée, l'enchère est clôturée et les expéditeurs sont alloués au prix de réserve (prix régulé)
- si la demande est supérieure à la capacité commercialisée, une nouvelle phase est ouverte en augmentant le prix d'un grand palier de prix

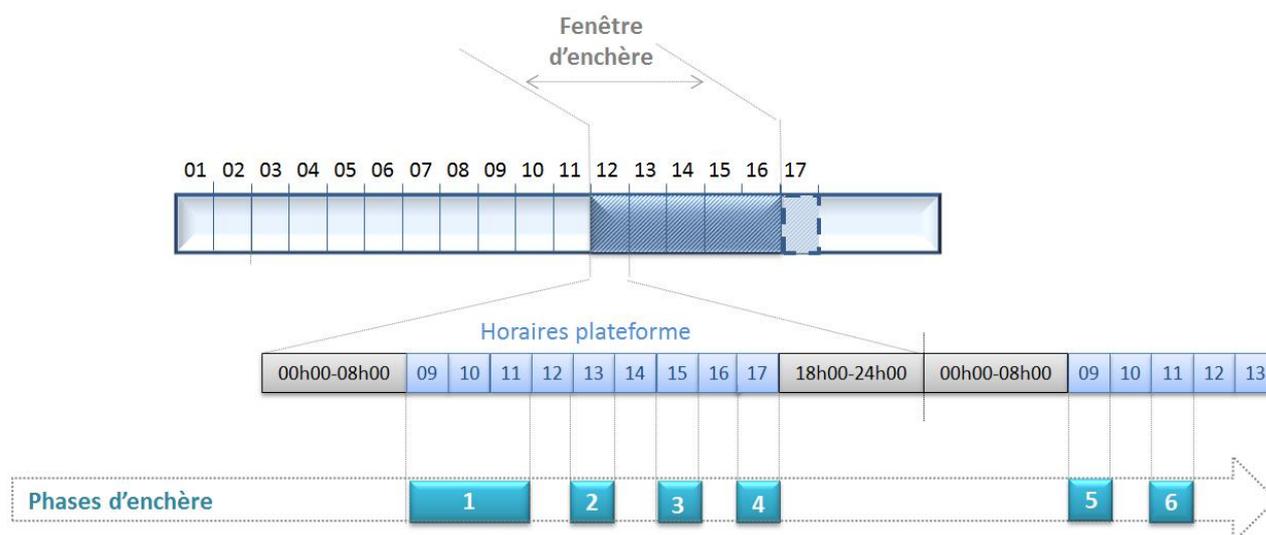
Tant que la demande reste supérieure à la capacité commercialisée, les phases continuent et le prix augmente par grands paliers.

Lorsque la demande devient inférieure à la capacité commercialisée, une nouvelle phase est ouverte au dernier prix où la demande était supérieure à la capacité commercialisée. Le prix est augmenté d'un petit palier.

Tant que la demande reste supérieure à la capacité commercialisée, les phases continuent et le prix augmente par petits paliers.

Lorsque la demande redevient inférieure à la capacité commercialisée, les expéditeurs qui ont fait une offre sont alors alloués du volume demandé à cette dernière phase et paient le prix y correspondant.

Le schéma ci-dessous représente les horaires des phases : la première dure 3 heures et les suivantes 1 heure avec un intervalle de 1 heure entre chaque phase. Si l'enchère n'est pas clôturée à la fin de la phase qui a lieu de 17h à 18h, l'enchère redémarre le lendemain à 9h.



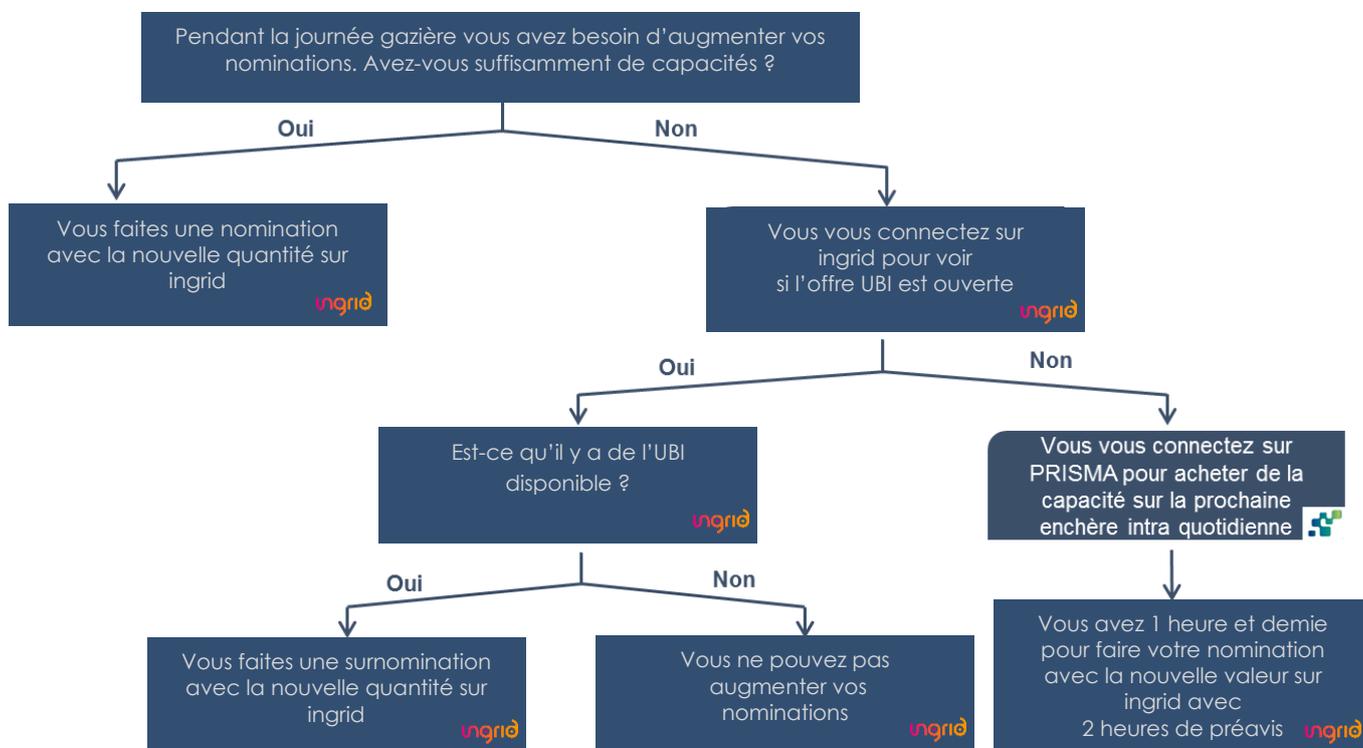
Les enchères à prix uniforme

Ce mécanisme est utilisé pour les produits quotidiens et infra-quotidiens.

L'enchère a lieu en une seule phase de 30 minutes. Les expéditeurs placent leurs offres de volume et de prix. Elles sont alors classées dans l'ordre décroissant des prix proposés. Si toutes les capacités sont vendues, le prix alloué correspond au prix de la dernière offre servie, sinon le prix appliqué est le prix de réserve.

- Zoom sur l'offre infra-journalière

Si en cours de journée gazière, vous avez besoin d'augmenter vos nominations, voici la manière de procéder :

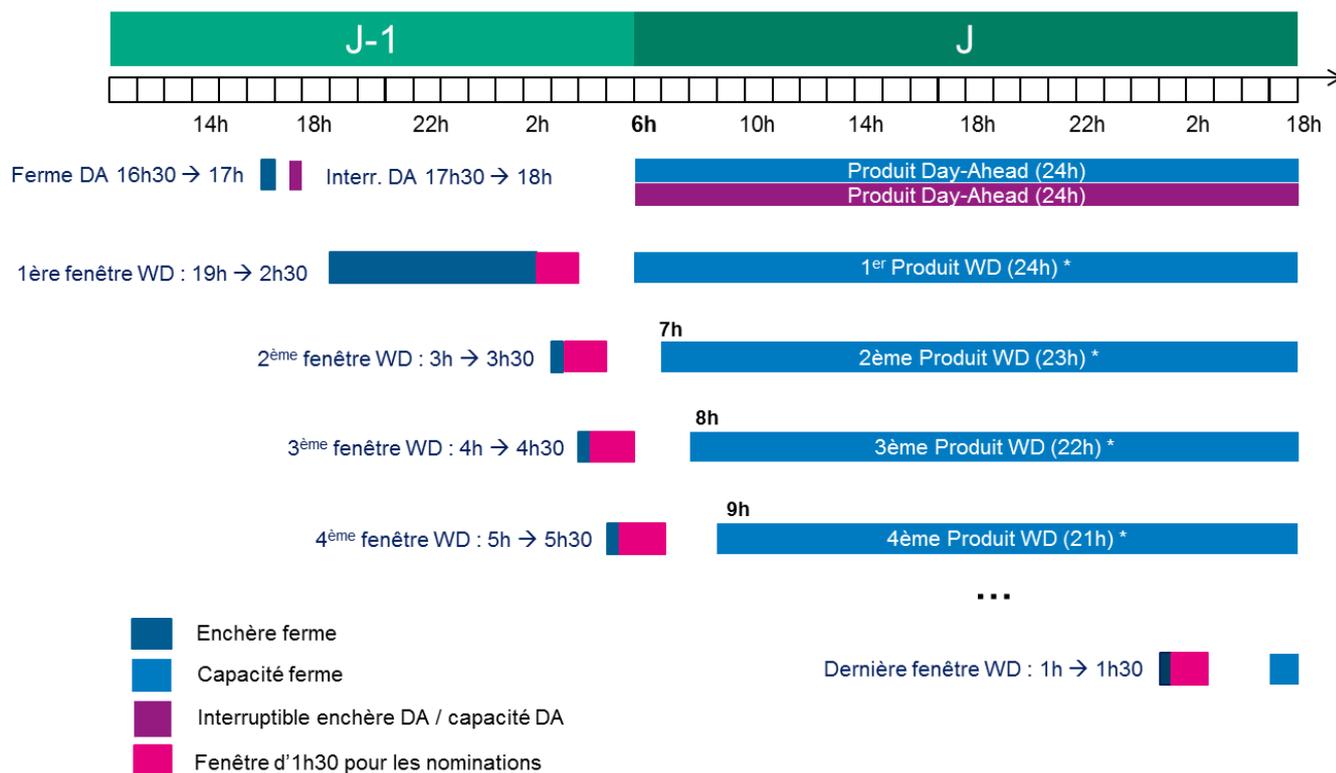


Si en cours de journée gazière, vous avez besoin d'augmenter vos nominations et que vous n'avez pas assez de capacités, vous pouvez en acheter aux enchères infra-journalières sur la plateforme PRISMA. Vous pourrez alors nommer cette capacité dans le portail ingrid avec un préavis de 2 heures.

La prise en compte de cette nomination sera faite dans l'avis de programmation qui sera publié 4 heures après l'heure de démarrage de l'enchère infra-quotidienne.

Les enchères infra quotidiennes ont lieu selon le planning suivant :





À épuisement des capacités fermes disponibles, l'offre UBI est ouverte avec un préavis de 2 heures.

Vous pourrez alors obtenir de la capacité interruptible par le biais de surnomination dans le cas où le UBI est disponible. Votre nomination sera prise en compte dans l'avis de programmation qui sera publié sous 2 heures.

Le UBI est mis en œuvre sur les PIR Obergailbach, Taisnières B, Virtualys, Oltingue et Dunkerque

Pour plus d'informations sur le UBI, vous pouvez vous référer à la Fiche en savoir plus l'Offre UBI dans [la Boîte à outils acheminement](#).

- Ordre d'interruption des capacités interruptibles et rebours

Lors de restrictions de capacités, pour les PIR Obergailbach, Taisnières B, Oltingue, Virtualys et Dunkerque, les capacités interruptibles sont coupées suivant l'ordre de souscription ci-dessous :

